

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre,  
tenue le 4 mai 2015, à la salle municipale située au 2005, rue de  
l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.**

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire  
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1  
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2  
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3  
Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5  
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Était absent :

Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de  
Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Quatre (4) personnes assistaient également à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 13 avril 2015**
- 4. Présentation et acceptation des comptes**
  - 4.1 Mandant de vérification additionnel**
- 5. Rapport de la voirie**
  - 5.1 Niveleuse**
  - 5.2 Sel de déglçage**
  - 5.3 Réclamation Northland Power (Rang 7)**
  - 5.4 Génie civile (MRC)**
- 6. Rapport du service d'urbanisme**
  - 6.1 CPTAQ (garage municipal)**
- 7. Varia**
  - 7.1 Pacte rural 2015 (projet municipal)**
  - 7.2 Service : cueillette ordure lac Gendron**
  - 7.3 Cueillette sélective : gros rebuts**
  - 7.4 Droit de passage (VTT)**

8. Période de questions
9. Clôture de l'assemblée.

////////////////////////////////////

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1505-01

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay  
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté  
tout en maintenant le « varia » ouvert.

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Séance ordinaire tenue le 13 avril 2015

1505-02

Il est proposé par madame Andrée Blouin  
Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance  
ordinaire du 13 avril 2015.

4. Présentation et acceptation des comptes

1505-03

Il est proposé par monsieur Steve Bernier  
Et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au 30  
avril 2015 au montant de 6 701.05 \$ et d'en autoriser le paiement;  
D'accepter la liste des comptes payés au 30 avril 2015 au montant de  
49 729.33 \$.

Le montant total des dépenses autorisées du mois d'avril 2015 est de  
56 430.38 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussigné, Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la  
municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour les  
dépenses prévues aux résolutions de ce procès-verbal.*

\_\_\_\_\_  
*Benedict Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier*

#### **4.1 Mandat de vérification additionnelle**

**1505-04**

Il est proposé par madame Andrée Blouin  
Et unanimement résolu de mandater Raymond, Chabot, Grant, Thornton à faire des travaux de comptabilité nécessaires pour balancer les données financières en vue de produire le rapport financier 2014.

### **5. Rapport de la voirie.**

#### **5.1 Niveleuse**

Les travaux de nivelage progressent mais l'équipement ne donne pas le rendement escompté. Une location d'équipement auprès de « Gauteck », de Matane, se favorise en prenant soin de clore chaque séquence d'utilisation avec une facture spécifique.

#### **5.2 Sel de déglacage**

**1505-05**

**ATTENDU QUE** la municipalité demandait des soumissions pour l'achat de sel de déglacage pour la prochaine saison hivernale en l'occurrence, 2015-2016;

**ATTENDU QUE** trois soumissions ont été reçues à cette fin à savoir,

- a) **UMQ** au taux de 2014 majoré de 4 %, coordination du transport et transport en sus;
- b) **SEL WARWICK** au montant de 135 \$/t.m. transport inclus;
- c) **SOMAVRAC C.C.** au montant de 116,95 \$ transport inclus;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par monsieur Steve Bernier  
Et unanimement résolu que la municipalité se procure le sel de déglacage auprès de « Somavrac c.c. » au coût de 116,95 \$ / t.m. transport inclus.

#### **5.3 Réclamation Northland Power (rang 7)**

**1505-06**

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur « Grue Guay » a été mandaté pour effectuer des travaux de maintenance relativement importants aux éoliennes accessibles par la route municipale connue et désignée comme le Rang 7 à Saint-Léandre;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés le 23 avril dernier et ce, durant la période de dégel;

**ATTENDU QUE** la municipalité soumet que la présence intensive d'équipement lourd (fardiers et grues) a causé des dommages à la chaussée pavé du Rang 7;

**CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par madame Andrée Blouin  
Et unanimement résolu que la municipalité informe la Northland Power, maître d'œuvre des travaux, ainsi que les Grues Guay des dommages subis à la chaussée du Rang 7 à Saint-Léandre et ce, suite au transport d'équipement lourd en période de dégel afin d'effectuer des travaux de maintenance aux éoliennes;

Que la municipalité souhaite rencontrer la personne désignée pour la gestion de la réclamation.

**5.4 Génie civile (MRC)**

**1505-07**

Il est proposé par monsieur Doris Saucier  
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre ne soumette pas une programmation pour travaux de génie civile à la MRC de La Matanie vu les importantes carences constatées et subies lors de la saison estivale 2014.

**6. Rapport du service d'urbanisme**

**6.1 CPTAQ (garage municipal)**

**1505-08**

Il est proposé par madame Andrée Blouin  
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre réitère sa demande auprès de la CPTAQ concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située derrière le garage municipal afin d'y ériger une infrastructure permanente pour sécuriser les agrégats servant au déglacement des routes en saison hivernale;

Que le directeur général prépare la cartographie pertinente à la demande avec un croquis d'implantation des installations requises;

Que le directeur général soit autorisé à remplir et signer tout formulaire requis auprès de la CPTAQ pour mener à terme le présent dossier;

Que le directeur général effectue les déboursés relatifs au dépôt de la demande auprès de la CPTAQ.

## **7. Varia**

### **7.1 Pacte rural 2015 (école Saint-Léandre)**

**1505-09**

**ATTENDU QUE** l'école Saint-Léandre sollicite l'appui de la municipalité de Saint-Léandre dans sa démarche d'aide financière dans le cadre du programme « Pacte rural 2015 »;

**ATTENDU QUE** le conseil est favorable à la demande présentée par madame Joyce Truchon datée du 15 avril 2015;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par monsieur Doris Saucier

Et unanimement résolu que le conseil endosse la demande de l'école Saint-Léandre auprès du programme « Pacte rural 2015 » afin de prolonger le projet « sport-étude » afin que ce volet soit dispensé durant au moins la moitié de l'année scolaire;

Que la municipalité de Saint-Léandre contribue financièrement à la réalisation de ce projet pour la somme de mille dollars.

### **Pacte rural 2015 (Corporation de Développement Local)**

**1505-10**

**ATTENDU QUE** la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre sollicite l'appui de la municipalité de Saint-Léandre dans sa démarche d'aide financière dans le cadre du programme « Pacte rural 2015 »;

**ATTENDU QUE** le conseil est favorable à la demande présentée par le CDL mais demande une distribution plus équitable et plus représentative auprès des organismes de la communauté;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay

Et unanimement résolu que le conseil endosse la demande de la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre auprès du programme « Pacte rural 2015 »;

Qu'un rapport de redistribution des sommes soit présenté au conseil municipal et que cette dernière soit plus équitable et plus représentative auprès des organismes de la communauté.

## **7.2 Service : cueillette ordures lac Gendron**

**1505-11**

**ATTENDU QUE** les résidents de la municipalité de St-Ulric localisés sur le chemin du Lac Gendron doivent emprunter le chemin du Rang 6 ouest de la municipalité de Saint-Léandre pour accéder à leur immeuble;

**ATTENDU QUE** ces mêmes résidents réclament un service de cueillette des matières résiduelles et recyclables;

**ATTENDU QUE** le service de cueillette des matières résiduelles et recyclable est offert par la municipalité de Saint-Léandre dans ce secteur;

### **CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par monsieur Doris Saucier  
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre accepte d'effectuer la cueillette des matières résiduelles et recyclables pour les résidents du Lac Gendron;

Que les résidents doivent placer leurs bacs sur la voie publique du Rang 6 ouest à raison d'un seul bac par résidence;

Que la municipalité de Saint-Léandre exige le paiement de ce service auprès de la municipalité de St-Ulric pour un montant de 218.22 \$ par résidence pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables incluant les coûts d'enfouissement;

Cette contrepartie sera établie au prorata de la date d'entrée en vigueur pour l'année 2015 puis entière pour les années 2016 et 2017;

Malgré ce qui précède, la demande devra être réitérée annuellement au mois de novembre de chaque année pour que ce service soit reconduit à l'année subséquente.

## **7.3 Cueillette sélective : gros rebuts**

**1505-12**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Léandre souhaite planifier la cueillette des gros rebuts après la période de dégel;

**ATTENDU QUE** « Bouffard Sanitaire » offre le service de cueillette des gros rebuts au prix 2014 indexé de 2 % pour un montant de 1 298.90 \$;

### **CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par monsieur Steve Bernier  
Et unanimement résolu que l'entrepreneur « Bouffard Sanitaire » procède à la cueillette des gros rebuts sur le territoire de la municipalité le 18 juin 2015 au montant de 1 298.90 \$.

#### **7.4 Droit de passage VTT**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par monsieur Ghislain Lamarre, avec dispense de lecture, qu'un règlement concernant l'autorisation de passage des véhicules tout terrain sur certaines voies municipales désignées sera déposé pour adoption à une séance subséquente du conseil.

#### **8. Période de questions**

Question 1.

Est-ce qu'un permis est requis pour l'installation de bacs pour personnes à mobilité réduite tels que subventionnés par Northland Power ?

Réponse à la question 1 :

C'est un bien meuble donc amovible. Ne faisant pas partie de la structure permanente d'un bâtiment, aucun permis n'est requis.

---

Question 2.

Y-a-t-il un représentant municipal qui exerce un certain contrôle sur les dépenses relatives à la « grotte des fées » ?

Réponse à la question 2 :

Un conseiller municipal assiste aux différentes décisions et un rapport d'avancement des projets est effectué.

---

Question 3.

La Corporation de Développement Local de Saint-Léandre représente plusieurs organismes. Pourquoi ne redistribue-t-elle pas les sommes reçues de façon plus équitable ?

Réponse à la question 3 :

La municipalité n'a qu'un droit de regard lorsqu'un appui est requis. La CDL dispose d'une charte indépendante avec une assemblée générale annuelle qui donne l'occasion de manifester certains constats ou interrogations.

## 9. Clôture de l'assemblée

1505-13

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Steve Bernier propose la levée de l'assemblée à 21h10.

---

*Jean-Pierre Chouinard*  
Maire

---

*Benedict Fortin,*  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

*Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Jean-Pierre Chouinard*  
Maire